

Les dispositions
(*habitus*):
les vertus et
les vices

Michael S. Sherwin, o.p.

Printemps 2021

Lundi 10h - 12h

Mardi 11h - 12h



Les vertus selon le Catéchisme

- « **La vertu est une disposition habituelle et ferme à faire le bien.** Elle permet à la personne, non seulement d'accomplir des actes bons, mais de donner le meilleur d'elle-même. De toutes ses forces sensibles et spirituelles, la personne vertueuse tend vers le bien ; elle le poursuit et le choisit en des actions concrètes. » CEC 1803
 - *Le but d'une vie vertueuse consiste à devenir semblable à Dieu*
(S. Grégoire de Nysse, beat. 1 : PG 44, 1200D).
- « **Les vertus humaines sont des attitudes fermes, des dispositions stables, des perfections habituelles de l'intelligence et de la volonté qui règlent nos actes, ordonnent nos passions et guident notre conduite selon la raison et la foi. Elles procurent facilité, maîtrise et joie pour mener une vie moralement bonne. L'homme vertueux, c'est celui qui librement pratique le bien.** » CEC 1804

Les *Habitus* de la personne humaine

- Définition générale de l'*habitus*:
 - « L'*habitus* est l'état suivant lequel on est en bonne ou mauvaise disposition » (Aristote, *Métaphysiques* V 4, 22 [1022b10]).
 - Disposition de l'âme disposant bien ou mal la personne dans sa nature et dans ses actions. (voir ST I-II 49, 2 - 3)
- *Habitus* entitativ : (un *habitus* de l'âme dans son essence)
 - Il n'y a pas des *habitus* entitatifs naturels dans l'âme
 - *Habitus* entitatif surnaturel : La grâce qui dispose l' essence de l'âme à participer à la nature divine (2 Pt 1.4) (ST I-II 50, 2)
- *Habitus* opératif: (un *habitus* des puissances de l'âme)
 - Disposition de l'âme qui dispose bien ou mal les puissances de l'âme pour l'agir humain.



Formation des dispositions opératives (*habitus*)



- Certaines dispositions existent naturellement dans la personne:

— L' *habitus* des premiers principes dans l'intelligence spéculative.
(*intellectus*, compréhension) (ST I-II 57.2)

— L' *habitus* des premiers principes dans l'intelligence pratique.
(syndérèse — « *synderesis* »; préceptes premiers de la loi naturelle)
(ST I 79.12; ST I-II 94.1 ad 2)

Formation des dispositions opératives (*habitus*)



- Certaines dispositions sont acquises:
 - A travers la répétition des actes: poser à nouveau et encore le même type d'acte.
- Ces mêmes dispositions peuvent aussi être corrompues / remplacées :
 - A travers la répétition des actes: en posant des actes contraires à la disposition acquise.
 - Exemples : apprendre à jouer du piano : un placement de la main remplace un autre;
Apprendre une langue : une certaine prononciation remplace une autre
- Nous comprenons les vertus infuses par analogie avec les acquises
 - La répétition des actes d'une vertu infuse mérite une croissance de la vertu
 - Mais, la croissance est toujours un don de Dieu (l'analogie de la croissance d'un arbre)

Bonnes et mauvaises (*habitus*) dispositions

- Une bonne disposition incline l'agent :
 - à agir d'une manière qui convient à sa nature.
 - à agir selon la raison droite.
 - à agir en fonction d'une fin convenable.
- Une bonne disposition est ce que la tradition appelle une vertu
- Par contre, une mauvaise disposition incline l'agent :
 - à agir d'une manière qui disconvient à sa nature.
 - à agir contre la raison droite
 - à agir en fonction d'une fin inconvenable.
- Une mauvaise disposition est ce que la tradition appelle un vice



Le sens de « cardinal »

« Cardinal » vient de *cardo, cardinis*:
Le mot latin pour “charnière”; une
vertu “cardinale” est une auprès de
la quelle la vie morale tourne.

Quatre vertus cardinales



« Quatre vertus jouent un rôle charnière. Pour cette raison on les appelle
"cardinales" ; toutes les autres se regroupent autour d'elles.

Ce sont : la prudence, la justice, la force et la tempérance. . . . (Sg 8, 7).

Sous d'autres noms, ces vertus sont louées dans de nombreux passages
de l'Écriture. » (CEC 1805)

*“Aime-t-on la justice ? Ces labeurs, ce sont les vertus;
[la sagesse] enseigne, en effet, tempérance et prudence, justice et force;
rien de plus utile pour les hommes dans la vie.” (Sg 8, 7)*

*“La structure entière des bonnes œuvres est édiflée sur quatre vertus”
S. Grégoire le Grand*

• La vertu de la raison pratique

—Prudence (sagesse pratique): « raison droite à propos de l'action humaine. »

- Dispose un agent à commettre une action droite
- Rend bons l'agent et ses actions
- Ne peut exister sans les vertus morales
- La vertu qui considère les moyens à une fin

• Les vertus des appétits (vertus morales)

- Ces vertus visent une fin
- Ces vertus régulent les passions
- Ces vertus ne peuvent exister sans la prudence

Vertu de l'appétit spirituel (la volonté)

—Justice

Vertu de l'appétit irascible

—force

Vertu de l'appétit concupiscible

—Tempérance



Les vertus cardinales

ST I-II 61

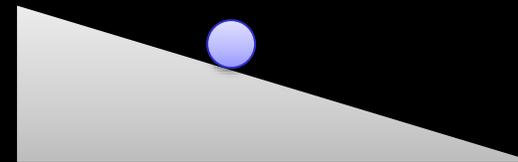
Inclinations naturelles et vertus théologiques

- Les inclinations naturelles de l'esprit nous orientent vers notre fin naturelle de deux manières :

ST I-II 62

- La lumière naturelle de l'intelligence : cette lumière donne à l'intelligence la capacité de connaître en acte les premiers principes de l'agir. C'est par la connaissance des premiers principes de l'agir que nous pouvons raisonner à des bonnes conclusions concernant les actions qui nous amènent à notre épanouissement naturel (à notre fin naturelle).
- La rectitude naturelle de la volonté : La volonté est naturellement inclinée vers notre épanouissement et vers les biens qui le constituent.

- N.B. : pour S. Thomas une « inclination » n'est pas un mouvement, mais un principe de mouvement, comme une pente inclinée :



- Les principes supranaturels d'agir humain (foi, espérance et charité) nous mènent vers notre fin supranaturelle d'une façon analogue.

Inclinations naturelles et vertus théologiques

- Les principes supranaturels d'agir humain (foi, espérance et charité) nous mènent vers notre fin supranaturelle d'une façon analogue.

— La Foi :

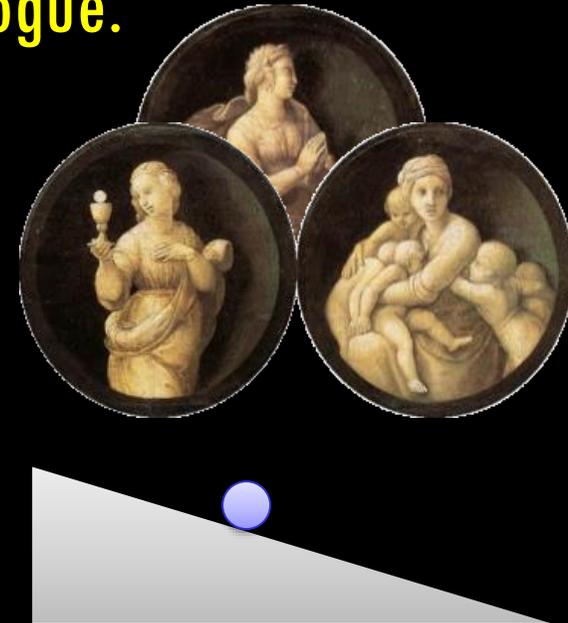
- Elle infuse dans l'intelligence une lumière par laquelle elle connaît les premiers principes (articles) de la foi.
- Elle meut la volonté par un *instinctus* intérieur de donner son assentiment aux articles de foi.

— L'espérance :

- Elle incline la volonté ver Dieu comme une fin accessible.

— La charité :

- Elle incline la volonté ver Dieu comme Celui avec lequel nous sommes vraiment unis, dans une certaine union affective spirituelle (amitié).



ST I-II 62

Les vertus cardinales infuses

(ST I-II 63.3)

- Les principes naturels et les vertus cardinales acquises
 - Nos principes naturels: Ils nous orientent vers notre fin naturelle.
 - Les vertus cardinales acquises: Elles perfectionnent nos principes naturels concernant ces actions, qui sont autant de moyens pour atteindre à notre fin naturelle.
- Les principes surnaturels et vertus cardinales infuses
 - Les vertus théologales: Elles sont des principes surnaturels d'action, qui nous orientent vers la vision de Dieu comme notre fin surnaturelle.
 - Les vertus cardinales infuses: Elles découlent de ces principes surnaturels, et nous orientent droitement dans ces actions par lesquelles nous attendrons notre fin surnaturelle (ces actions qui sont « *ad finem* » : « *in ordine ad finem supernaturalem* » (ST I-II 63.3 ad 3).



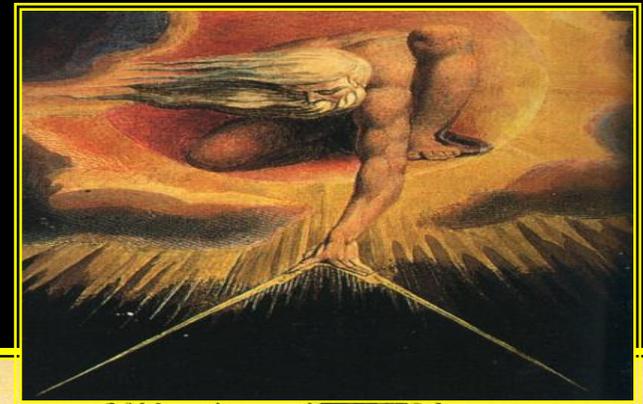
Les vertus cardinales infuses

- Les vertus cardinales infuses diffèrent des vertus cardinales acquises:

- Elles ont une fin plus élevée.
- Elles ont une mesure plus élevée, d'après laquelle elles régulent nos actions:

- Par exemple: la tempérance acquise est différente de la tempérance infuse.

- « Or il est évident que la mesure imposée dans ces sortes de convoitise est d'une autre essence lorsqu'elle est conforme à la règle de la raison humaine, et lorsqu'elle est conforme à la règle divine.
- Ainsi dans la nourriture, la raison humaine établit pour mesure qu'elle ne nuise pas à la santé du corps et n'empêche pas l'exercice de la raison; mais la règle de la loi divine demande 'que l'on châtie son corps et qu'on le réduise en servitude' (1 Co 9, 27) par l'abstinence du boire, du manger, etc. » ST I-II 63.4



La centralité de la foi vivante (la confiance aimante)

- Les vertus cardinales infuses transmettent l'aptitude à connaître et réaliser les actes qui sont intrinsèquement ordonnés à notre fin ultime: la béatitude d'une vie intime avec Dieu.
 - Elles nous donnent la capacité de vivre la morale chrétienne.
- Les vertus cardinales infuses, cependant, ne nous fournit pas nécessairement l'expérience psychologique subjective de facilité et joie dans la morale chrétienne.
 - Ces vertus infuses peuvent coexister avec les effets persistants de nos anciens vices acquis, des effets qui nous inclinent psychologiquement vers le péché (nous disposant au mal avec promptitude, aisance et plaisir).
- De là, pour vivre selon les vertus infuses, nous devons avoir une double confiance (nous devons faire un double acte de la foi) :
 - La confiance que l'enseignement moral du Christ nous conduit réellement vers notre bonheur ultime.
 - La confiance que le Christ nous donne ici et maintenant l'aptitude à réaliser ce qu'il enseigne.



La centralité de la foi vivante (la confiance aimante)

- Une petite précision : analogie et nuance dans la tradition
 - Deux notions de facilité et joie : en anticipation et en acte
- S. Thomas reconnaît que même les vertus cardinales infuses fournissent une certaine promptitude, aisance et joie, mais souvent on l'expérimente seulement au moment qu'on pose l'acte. Avant de le poser nous continuons à être confronté par les effets persistant de nos anciens vices acquis.
 - C'est-à-dire, la décision prise de faire l'acte (une décision faite avec amour et confiance dans la foi), nous faisons l'acte avec aisance, promptitude et joie.
 - Avant de prendre cette décision, nous pouvons lutter avec des inclinations fortes à agir selon nos anciens vices.
 - D'où l'importance de cette double confiance en Dieu.



Le vice : un péché de malice

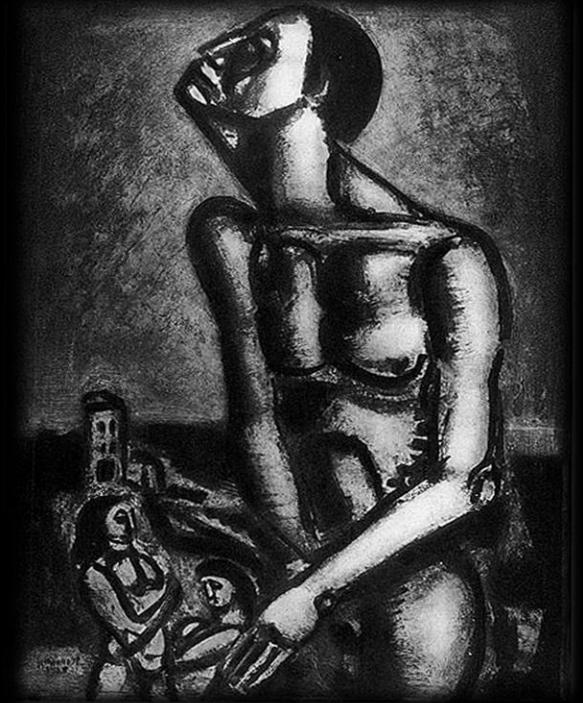
- Pécher d'un vice :
 - Faire l'acte avec aisance, promptitude et un vraie plaisir.
 - Faire l'acte comme quelque chose de « naturel »
 - Le vice (une disposition stable) fait l'acte peccamineux sembler être « connaturel », comme si le vice soit pour notre bien.
 - Le vice nous fait aimer la mort comme si elle soit notre bien . . .
 - C'est pécher de malice certaine



La véritable malice (*certa malitia*)

(voir ST I-II 78.1)

- L'homme a naturellement l'appétit du bien.
 - Si donc il en vient à désirer le mal, c'est qu'il y a du désordre et de la corruption dans l'une ou l'autre des puissance qui sont chez lui les principes de l'action.
- Les principes de l'action humaine sont
 - l'intelligence
 - l'appétit rationnel (la volonté)
 - l'appétit sensible.
- Si donc le péché s'introduit dans les actes humains, c'est :
 - par une défaillance de l'intelligence, comme quand on pèche par ignorance
 - par une défaillance de l'appétit sensible, comme lorsqu'on pèche par passion
 - par une défaillance (désordre) de la volonté,
- Pécher par défaillance de la volonté s'appelle pécher par véritable malice.



La véritable malice (*certa malitia*)

(voir ST I-II 78.1)

- Un principe de l'agir humain :
 - On peut choisir de laisser perdre le bien qu'on aime moins, pour s'emparer du bien qu'on aime davantage.
 - Par exemple, on peut choisir d'endurer la perte d'un membre pour conserver la vie, qu'on aime davantage :
 - Le Général Gouraud était grièvement blessé par un obus pendant la première guerre mondiale. A cause de la gangrène dans son bras droit, les médecins l'ampute pour sauver sa vie.



La véritable malice (*certa malitia*)

(voir ST I-II 78.1)

- Application du principe du moindre bien au péché de la véritable malice :
 - Quand on aime moins un bien qui est objectivement moins et choisit de le sacrifier pour un bien qui objectivement vaut plus, il n'y a pas de péché.
 - Par exemple, l'amputation d'un bras gangrené pour sauver la vie.
 - On pèche par véritable malice quand on aime plus un bien qui est objectivement le moindre bien, et on le choisit tout en sacrifiant le bien qui objectivement a plus de valeur.
 - Par exemple, choisir le confort au lieu de la justice.



La véritable malice (*certa malitia*)

(voir ST I-II 78.1)

- « Le désordre de la volonté, c'est d'aimer plus le moindre bien (*minus bonum magis amat*). »
- « De cette façon, lorsqu'une volonté dérégulée aime un bien temporel, comme les richesses ou la volupté, plus que l'ordre de la raison ou de la loi divine, plus que l'amour de Dieu ou toute autre chose du même genre, la volonté veut bien perdre un bien spirituel pour posséder un bien temporel. »
- L'acte de choisir le moindre bien est un acte de véritable malice.



La véritable malice (*certa malitia*) (voir ST I-II 78.2)

- Question : Qu'est-ce qui pousserait l'homme à choisir le moindre bien, de sacrifier un bien spirituel pour un bien temporel?
- Réponse :
 - Le fait d'être disposé à appréhender le moindre bien comme un bien qui vaut plus (comme son bien à lui ici et maintenant : de l'apercevoir dans son intelligence et de l'éprouver dans ses appétits comme son bien).
 - Le fait d'avoir une certaine connaturalité (*connaturalitas*) avec le moindre bien.
 - Une telle connaturalité est normalement l'effet d'un vice.
 - Mais, dans le mystère du péché, la connaturalité de la volonté pour le moindre bien n'est pas toujours le résultat d'un habitus acquis (un vice) voir ST I-II 78.3



La véritable malice (*certa malitia*)

- « Celui qui possède un habitus trouve préférable en soi tout ce qui est conforme à son propre habitus; cela lui devient en quelque sorte connaturel, dans la mesure où l'accoutumance et l'habitus finissent par être comme une seconde nature. Or ce qui agrée à quelqu'un selon son habitus vicieux est exclusif du bien spirituel. Il s'ensuit que l'homme choisit le mal spirituel pour obtenir le bien qui lui agrée selon son habitus mauvais. Cela, c'est pécher par malice volontaire. Il est donc évident que quiconque pèche par habitus pèche par malice volontaire. »

